

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

**DELIBERATION N° 2021/21 DU 09 JUILLET 2021**

Portant sur l'estimation des biens incorporés dans le domaine communal

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 08
- Représentés : 0
- Votants : 08
- Exprimés : 08
- Pour : 08
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 09 juillet 2021 à 20 heures 00, la salle polyvalente (mesures sanitaires COVID19), selon convocation du 01/07/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : BLANCHON Pascaline

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté 2020/04 du 23/06/2020, publié et enregistré au service de la publicité foncière en date du 20/10/2020 portant sur l'incorporation de bien sans maître dans le domaine communal. Ces biens se composent de diverses terres pour un total de 1ha15a29ca

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'estimation de ces biens pour permettre de les intégrer dans l'actif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Compte tenu du prix moyen des terres sur le département qui se situe entre 2 000 et 2 500 € l'hectare,
- compte tenu que ces terres sont difficilement accessibles et de ce fait difficile à exploiter,
- décide de fixer l'estimation de ces biens à 1 800 € l'hectare.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme

LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :16/07/2021  
Et Affichage du :16/07/2021